



PROCES VERBAL

Séance ordinaire du 07 septembre 2022

Date convocation :
31 août 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Nombre de conseillers
présents : 10

Tous les membres présents : Durand Laurent, Nevet-Mouttet Amélie, Chabaud Bernard, Mounier Chantal, Jouvry Olivier, Bonfils Frédéric, Alexis Rosy, Urban Géraldine, Chave Natalia, Vranckx Michèle sauf Bayle Corinne ayant donné procuration à Durand Laurent, Chaniet Olivier à Vranckx Michèle, Fournier François à Urban Géraldine et Maillot Edwin à Jouvry Olivier.

Absent excusé : Corralès Stéphanie

Président de séance : Durand Laurent, Maire.

Secrétaire de Séance : Chabaud Bernard

Le Maire ouvre la séance à 18h30 et lit le PV précédent (29.06.2022). Après lecture du PV et signatures par les membres du Conseil du PV précédent et des délibérations correspondantes, le Maire fait l'appel et donne l'ordre du jour.

1. Décisions du Maire : DPU - Délibération N° 2022 D 43

La séance ouverte, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2020D16 du conseil municipal de Roaix en date du 10 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note que la commune ne fait pas valoir son droit de préemption urbain pour les DIA suivantes :

DIA de Maître Jean-Victor Montagard, Notaire à Vaison-la-Romaine

Propriétaire : SCI JVP

Parcelles : A 1635 – A 1636

Acheteur : Monsieur ET Madame Jean-Luc Paul DEMOLIS

DIA de Maître Vincent Géraud, Notaire à Sablet

Propriétaire : TDSP

Parcelles : A 1756-A 1763-A 1769-A 1774-A 1777-A 1784-A 1786-A 1788 La Petite Jeanne

Acheteur : ASL Les Terres du Puits

DIA de Maître Vincent Géraud, Notaire à Sablet

Propriétaire : Case Pilote

Parcelles : B 1008 Le Grand Pré

Acheteur : Monsieur Florian BONNAMOUR et Madame Julie HUMBERT

DIA de Maître Vincent Géraud, Notaire à Sablet

Propriétaire : Case Pilote

Parcelles : B 1008P Le Grand Pré

Acheteur : Mademoiselle Annabelle BONNAMOUR

3. Révision loyer Hellriegel – Délibération N° 2022 D 44

La séance continuant, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le calcul de révision du loyer de Monsieur Hellriegel dont la dernière révision date de décembre 2021, établi par la secrétaire de Mairie et ci-annexé, qui porte le loyer à 462.52 € mensuel.

Il propose d'appliquer ce loyer à compter du 01 décembre 2022 et demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé du Maire, délibère et décide à l'unanimité d'appliquer l'augmentation suivant le décompte ci-dessous, soit 462.52 €, à compter du 01 décembre 2022.

DECOMPTE

I.R.L Nouveau 2^e trimestre **2022** : 135.84

446.45 x135.84/131.12(IRL 2^e trimestre 2021)=**462.52 €**

4. Révision loyer Ghzal – Délibération N° 2022 D 45

La séance continuant, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le calcul de révision du loyer de Monsieur GHZAL Ahmed dont la dernière révision date de décembre 2021, établi par la secrétaire de Mairie et ci-annexé, qui porte le loyer à 113.36 € mensuel.

Il propose d'appliquer ce loyer à compter du 01 décembre 2022 et demande au Conseil de se prononcer. Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé du Maire, délibère et décide à l'unanimité d'appliquer l'augmentation suivant le décompte ci-dessous, soit 113.36 €, à compter du 01 décembre 2022.

DECOMPTE

I.R.L Nouveau 1^e trimestre **2022** : 133.93

$110.62 \times 133.93 / 130.69$ (IRL 1^{er} trimestre 2021) = **113.36 €**

5. Révision loyer Temel – Délibération N° 2022 D 46

La séance continuant, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le calcul de révision du loyer de Monsieur TEMEL dont la dernière révision date de décembre 2021, établi par la secrétaire de Mairie et ci-annexé, qui porte le loyer à 108.10 € mensuel.

Il propose d'appliquer ce loyer à compter du 01 décembre 2022 et demande au Conseil de se prononcer. Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé du Maire, délibère et décide à l'unanimité d'appliquer l'augmentation suivant le décompte ci-dessous, soit 108.10 €, à compter du 01 décembre 2022.

DECOMPTE

I.R.L Nouveau 4^e trimestre **2021** : 132.62

$106.39 \times 132.62 / 130.52$ (IRL 4^e trimestre 2020) = **108.10 €**

6. Révision loyer Moussault – Délibération N° 2022 D 47

La séance continuant, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le calcul de révision du loyer de Madame MOUSSAULT dont la dernière révision date de décembre 2021, établi par la secrétaire de Mairie et ci-annexé, qui porte le loyer à 517.58 € mensuel.

Il propose d'appliquer ce loyer à compter du 01 décembre 2022 et demande au Conseil de se prononcer. Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé du Maire, délibère et décide à l'unanimité d'appliquer l'augmentation suivant le décompte annexé ci-dessous, soit 517.58 €, à compter du 01 décembre 2022.

DECOMPTE

I.R.L 1^{er} trimestre 2022 : 133.93

$505.06 \times 133.93 / 130.69$ (IRL 1^{er} trimestre 2021) = **517.58 €**

7. Révision loyer Vogt – Délibération N° 2022 D 48

La séance continuant, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le calcul de révision du loyer de Monsieur VOGT dont la dernière révision date de décembre 2021, établi par la secrétaire de Mairie et ci-annexé, qui porte le loyer à 361.43 € mensuel.

Il propose d'appliquer ce loyer à compter du 01 décembre 2022 et demande au Conseil de se prononcer. Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé du Maire, délibère et décide à l'unanimité d'appliquer l'augmentation suivant le décompte annexé ci-dessous, soit 361.43 €, à compter du 01 décembre 2022.

DECOMPTE

I.R.L Nouveau 4^e trimestre **2021** : 132.62

$355.71 \times 132.62 / 130.52$ (IRL 4^e trimestre 2020) = **361.43 €**

Questions diverses

1- Food-truck "spécialités réunionnaises" :

La demande de prêt de tables et chaises communales par le Food-truck installé le samedi soir place Verdun est refusée.

2- Classement des voies communales :

Une enquête public diligentée par Mr Carlin Michel-Commissaire enquêteur se déroulera du 07 novembre au 21 novembre 2022.

3- Travaux école :

Pendant la période estivale, afin d'être en accord avec les normes d'accueil de personnes à mobilité réduite, le bitume de la cour a été refait par l'entreprise Missolin, les lavabos extérieurs et ceux de la cantine ont été rehaussés par Mr Charles Gratier, agent communal.

En concertation avec Mr Jego, directeur de l'école, il a été décidé d'agrandir la surface de pelouse. La semence de la nouvelle pelouse, le remplacement d'une partie de l'ancien arrosage automatique ainsi que la création de trois jardinières ont été réalisés par l'entreprise Les Artisans du jardin.

D'autres travaux d'entretien (fenêtre de la cantine, rideau) ont été assurés par l'agent communal.

L'entreprise Galizzi doit venir réviser la sonnette d'entrée du portail le 21 septembre 2022.
La hotte d'aspiration de la cantine qui présentait un dysfonctionnement va être réparé.

4- Rondpoint :

l'aménagement est terminé

5- Rentrée scolaire :

Cette année, 56 élèves ont fait leur rentrée dont 8 enfants en petite section de maternelle.
Pour la première fois un "café d'accueil" a été proposé aux parents d'élèves le jour de la rentrée par Mr le Maire et la commission affaires scolaires.

6- Colis des aînés :

Mme Amélie Nevet-Mouttet et Mme Rosy Alexis ont rencontré le directeur et les éducateurs de l'ESAT Chaud d'Abrieu pour préparer le colis en intégrant davantage les productions réalisées sur le site de Roaix.

7- Tournoi handi-pétanque :

Mr Frédéric Bonfils a parlé du 17^{ème} tournoi handi-pétanque organisé par l'Avenir Bouliste Carombais le dimanche 2 octobre 2022.

8- Logement Hellriegel : le faîtage du logement communal est à refaire.

Fin de séance 20 h 10